

9710035L
ACADEMIE DE LA GUADELOUPE
COLLEGE MIREILLE CHOISY
BOULEVARD
97095 ST BARTHELEMY CEDEX
Tel : 0590296000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Modalités d'attribution des fonds sociaux

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/10/2020
Réuni le : 05/11/2020
Sous la présidence de : Leela Connor-Hanson
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce favorablement sur les modalités d'attribution des fonds sociaux

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les fonds sociaux sont des crédits d'Etat globalisés, destinés aux élèves pour leur permettre de faire face à leur scolarité. Il s'agit de présenter les modalités d'attribution des fonds sociaux, à savoir les critères sur lesquels, la commission va s'appuyer.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0